



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 00543

Numéro SIREN : 539 605 725

Nom ou dénomination : A.B. CREATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2013 sous le numéro de dépôt 823

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
EN VUE DE LA PROLONGATION
DU DELAI DE SIX MOIS D'APPROBATION DES COMPTES

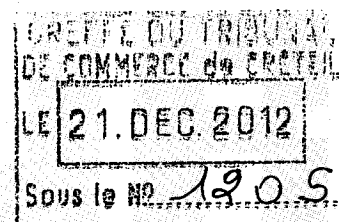
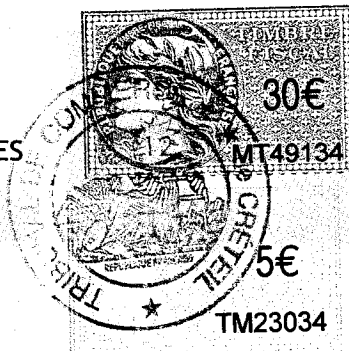
Monsieur Michel BOUILLAGUET

Né le 27 Juillet 1962 à FONTENAY-AUX-ROSES

De nationalité française

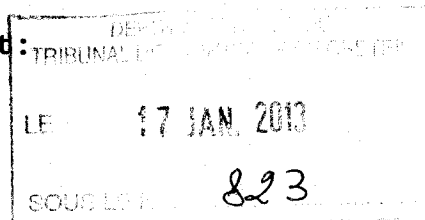
Demeurant 6 Rue du Clos des Rosati

92260 FONTENAY-AUX-ROSES



Agissant en qualité de Président de la société A.B.CREATIONS,
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 €, dont le siège est sis 8 Rue Maurice
Berteaux, 94370 SUCY EN BRIE, immatriculée au R.C.S de CRETEIL sous le N° B 539 605
725

Ayant pour Avocat :



SELARL A.K.A

Maître ARBIB Richard

Barreau du Val de Marne

51 Avenue de PARIS - 94300 VINCENNES

Tel : 01 58 64 09 96

A l'honneur de vous exposer

Que la société A.B.CREATIONS, conformément aux stipulations statutaires clôture son exercice social le 31 décembre 2012.

Que s'agissant du premier exercice de cette société, la collectivité des actionnaires souhaitent proroger le délai de 6 mois fixé par l'article L 223-26 du Code de Commerce pour pouvoir déposer les comptes sociaux au plus tard le 31 octobre 2013.

Qu'en outre et surtout, la société A.B.CREATIONS entend modifier la date de clôture de son exercice social afin que celui-ci soit clos au 30 avril de chaque année au lieu et place du 31 décembre.

C'est pourquoi le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger au 31 octobre 2013, le délai au cours duquel les comptes de l'exercice écoulé seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires.

Fait à VINCENNES le 20 décembre 2012.

S.E.L.A.R.L.A.K.A

Scelars d'Avocats

51, Avenue de Paris - 94300 VINCENNES

Tél : 01 58 64 09 96 - Fax : 01 58 64 09 95

N° SIRET : 477 682 587 00019

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Créteil, assisté du greffier ;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2012000537 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2013,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ,

de la société dénommée :

SAS A.B. CREATIONS 8 rue Maurice Berteaux 94370 SUCY EN BRIE
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°539605725 et dont le représentant légal est M. Michel BOUILLAGUET demeurant 6 Rue Du Clos Des Rosati 92260 FONTENAY AUX ROSES.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 38,12 euros TTC (dont TVA 19,6%).

Fait à Créteil, le 15.01.2013

Le Président du Tribunal,
M. WIMART

Pour le Président du Tribunal
Le Juge délégué
Brigitte GAMBIER

Le Greffier

S. Lue